



Syndicats départementaux de la Santé d'Ille et Vilaine

# NON à l'Ordre

**Infirmiers -infirmières rackettés(es) !!!**

Le conseil de l'ordre infirmier a envoyé les dossiers d'inscription et d'appel à cotisation sur les lieux de travail et demande les retours avant le 30 septembre.

**Ne remplissez pas le dossier  
Ne vous inscrivez pas  
Ne payez pas pour travailler**

**Nous sommes plus de 500 000 infirmiers (ières) concernés,  
Nous avons donc la force du nombre pour résister**

Suite à la réunion du 15 septembre, les organisations ci-dessus appellent tous les professionnels à :

- Renvoyer les dossiers d'inscription non remplis aux différentes organisations syndicales ou les donner aux militants dans votre établissement.
- Participer aux différentes réunions d'information organisées sur leur établissement.

**Infirmiers- infirmières**

**Retrouvons nous le 29 SEPTEMBRE à 15h**

**devant la Préfecture de région de Rennes (rue Martenot)**

*Le dossier n'étant pas envoyé avec accusé de réception,  
vous n'êtes pas censés l'avoir reçu.*

**Nous sommes opposés à un ordre :**

- **Non représentatif** de la profession (13% de votants IDE libéraux compris, aux élections d'avril 2008) et **non démocratique**.
- **Illégal** car la présidente comme nombre d'élus est un cadre. Or le tribunal de Toulouse a jugé le fait que les cadres kinés, disposant d'un statut différent, ne doivent pas cotiser et ne peuvent donc être élus. Ce jugement doit s'appliquer pour l'ordre infirmier ;
- **Inutile** aussi bien au respect de la déontologie (déjà définie dans le code de la santé publique), qu'à la représentation des personnels (les syndicats sont là pour cela) ;
- **Dangereux** car induisant une nouvelle entité disciplinaire : maillon supplémentaire de répression (procédures disciplinaires dans lesquelles les représentants syndicaux ne pourront pas défendre les salariés).

**Les personnels de santé n'ont pas besoin d'ordre mais de moyens pour remplir leur mission, d'effectifs pour améliorer les conditions de travail, de salaires reconnaissant leur qualification et leur responsabilité.**

**A la veille d'une menace de pandémie et dans un contexte de pénurie de personnel et de blocage des salaires dans tous les secteurs, c'est une véritable provocation !**

**Il est nécessaire d'élargir la mobilisation pour obtenir l'abrogation de la loi portant création de l'ordre infirmier et de tout ordre professionnel.**



**REFUSONS DE PAYER  
POUR TRAVAILLER**

#### **Contacts syndicats**

SUD : 02 99 33 39 00 Poste 3327

CGT : 06 47 53 73 63

FO : 02 99 78 35 07

CFTC : 06 09 50 98 63

CFDT : 02 99 33 39 00 Poste 3506